

ADMINISTRATION COMMUNALE
ESPACE WINSON
SERVICE TAXES
Tél : 071/12.12.40
taxes@fosses-la-ville.be

TAXE COMMUNALE RELATIVE A LA FORCE MOTRICE
Exercices 2025 à 2031

Déclaration sur l'honneur

Conformément au règlement taxe en vigueur ⁽¹⁾, la déclaration est valable à partir du 01/01/2025 jusqu'à révocation ou à l'échéance 2031.

Identité du déclarant

Nom.....Prénom.....
Numéro de registre national.....
Rue N°.....Boîte.....
Code postal.....Localité.....
Tél / GSM
E-mail

Adresse du siège d'exploitation

Rue N°.....Boîte.....
Code postal.....Localité.....
N° TVA.....
N° de GSM et/ou de téléphone
E-mail

Déclaration

*Si le tableau suivant ne suffit pas, vous pouvez **joindre** votre liste, comprenant toutes les informations reprises ci-dessous, sur papier libre.*

Désignation du (des) moteur(s) utilisé(s) au cours de l'année qui précède celle qui donne son nom à l'exercice d'imposition	Nouveaux investissements (*) Précisez pour chacun la date d'acquisition	Fluide / source d'énergie actionnant le(s) moteur(s)	Puissance(s) respectives en watts ou HP (1 HP = 736 watts)
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
TOTAL :	TOTAL :		TOTAL :

(*) **pour chaque nouvel investissement**, veuillez fournir :

- une copie de la facture d'acquisition (à défaut, tout autre document probant. Ex : copie du contrat de location-financement)
- un schéma de puissance
- un rapport de l'organisme de certification ou d'inspection accrédité (ex : Vinçotte)

Fait à, le

Certifié sincère et véritable,
Signature du déclarant,

A RENVoyer DANS LES 30 JOURS CALENDRIER A COMPTER DU 3^{ème} JOUR OUVRABLE SUIVANT LA DATE D'ENVOI DU PRESENT COURRIER ANNEXE A CE FORMULAIRE.

(1) extrait annexé au verso